

VILLE DE
GENÈVE



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts
et de la culture du Conseil municipal

Genève, le 22 mai 2019

Objet

Audition du 13 mai 2019 – Comptes 2018 - documents complémentaires

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite à l'audition du 13 mai dernier concernant les comptes 2018 du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS).

1. Convention d'exploitation - GTG

Vous trouverez ci-joint (annexes 1 et 2) la convention, et son avenant, d'exploitation entre la Ville de Genève et le Grand Théâtre de Genève. Cette convention devra être renégociée pour être mise à jour après l'entrée en fonction de Monsieur Aviel Cahn.

2. Absences (p.48) - détails par services du DCS

Vous trouverez en annexe 3 les tableaux récapitulatifs avec les taux d'absence par service pour les 4 dernières années.

A noter que ces taux sont très variables d'une année à l'autre, du fait qu'une personne absente pour une longue durée impacte très rapidement cette statistique. Le taux ne représente donc pas le nombre de personnes absentes, mais bien les heures de travail non réalisées du fait d'une absence non planifiée par rapport au nombre d'heures de travail normalement attendues. On peut ainsi constater, par exemple, qu'à la direction du département, 2 accidents non-professionnels font subitement augmenter le taux d'absence entre 2017 et 2018.

Afin de faciliter votre lecture de ces données, voici les différentes catégories d'absence retenues :

- MSC : maladie sans certificat
- MAC : maladie avec certificat (plus de 3 jours)
- AP : accidents professionnels
- ANP : accidents non-professionnels

3. Ecart de revenus – MEG

L'écart de CHF 169'400.- sur la ligne Taxes d'utilisation et pour prestations de services (page 341, ligne 424) est dû essentiellement à la diminution des recettes de billets d'entrée et à celle de prestation de service pour des tiers.

En effet, la quasi-totalité de ce budget (350'000.-) est composé à 71% (250'000.-) des billets d'entrées pour les expositions temporaires et pour un solde de 29% (91'000.-) de prestations à des tiers. Ce dernier poste regroupe les ventes de catalogues et d'objets connexes au musée et les animations d'atelier fournies par le secteur de la médiation, tels que définis dans la brochure "Totem".

Les revenus pour prestations à des tiers aux comptes 2018 totalisent 85'000.- dont 72'000.- proviennent des ventes de l'ancienne boutique du MEG et 13'000.- des revenus liés aux ateliers de médiation au public. L'écart au budget est minime avec - 5'000.-. Force est de constater que les revenus de l'activité boutique ont graduellement réduit depuis 2014. Cette dernière a été fermée depuis.

En ce qui concerne les recettes de billetterie, elles ont été budgétées sur la base des revenus de l'année 2015 comprenant l'exposition inaugurale de la réouverture du MEG "les rois Mochica". La nouveauté du bâtiment avait alors fortement contribué à une croissance de fréquentation annuelle ayant atteint un pic de visites en 2016. L'effet de nouveauté s'étant estompé progressivement, les recettes de billetterie seront estimées sur la base des chiffres réalisés en 2018 dans le projet de budget 2020.

4. PR-739 A3 MEG (page 224)

Cette PR, votée en 2010 n'est pas encore bouclée en raison du retard dû à des problèmes techniques rencontrés sur les vitrines d'exposition. En effet, les vitrines de l'exposition permanente du Musée d'ethnographie (MEG) présentent un voile laiteux disgracieux sur l'intérieur des vitres sous la forme d'une couche cireuse. Malgré un nettoyage intensif, ce phénomène réapparaît progressivement. Ce problème doit être résolu par le constructeur avant que la PR puisse être bouclée.

5. page 339, GTG

Vous trouverez en annexe 4 de la présente le détail de la ligne 330 : immobilisations corporelles du PA.

6. pages 340-1, MAH, œuvres acquise

Vous trouverez en annexe 5 la liste des œuvres acquises en 2018.

7. page 337, DIR, ligne 363 subventions à des tiers : variations et page 348, lignes accès à la culture: non-dépensé

Le crédit accès culture permet de financer des mesures tarifaires facilitant l'accès à la culture pour différents types de publics. En 2018, le montant non-dépensé est de 115'476.-.

Les raisons du différentiel sont multifactorielles :

Pour les compensations octroyées aux acteurs culturels pour des tarifs réduits, il est difficile de prévoir ce qui sera comptabilisé car cela dépendant beaucoup de la fréquentation du public.

Ainsi, en 2018, plusieurs institutions ont demandé et ont moins sollicité ces subventions qu'en 2017 aussi bien pour des raisons de diminution que d'augmentation de recettes propres (selon la mesure concernée).

Enfin, certaines manifestations, comme out of the box, événement inclusif pour les personnes en situation de handicap, ont lieu de manière biennale et sollicitent donc des mon-

tants relatifs aux mesures préparatoires. Ainsi, en 2018, seuls 5'000 francs leur ont été versés (au lieu de 25'000 francs l'année précédente).

Par ailleurs, 2018 a été l'année de fin d'implémentation de la Loi sur la répartition des tâches en matière culturelle (1^{er} volet), initiée en 2017. L'un des volets concernait justement l'accès à la culture, dont les aspects généralistes, concernant l'ensemble de la population du territoire cantonal, ont été transférés au Canton.

8. Critères donnant droit au chéquier culture

Vous trouverez ci-dessous le lien vers les le chéquier culture et toutes les informations y relatives :

<http://www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture-toutes/chequier-culture/>

9. page 363, FIFOG et ANIMATOU:

Vous trouverez en annexes 6 et 7 les comptes des festivals mentionnés ci-dessus.

10. Soutiens aux chorales classiques

Le « Cartel des chorales classique » a reçu jusqu'en 2014 une subvention de 247'500.- qui était reversée en 4 parts égales de 61'500.- destinées aux frais de production des quatre chorales classiques, comprenant *Le Motet*, *Le Chant Sacré*, *La Psalette* et *le Cercle Bach* pour l'engagement des orchestres ou ensembles pour les concerts.

L'évolution du domaine, ainsi que la mise en application du Règlement LC 21 295, et l'analyse des fonds propres des chorales, a conduit le Service culturel à proposer une réorganisation des soutiens afin de favoriser une meilleure gestion des fonds, de clarifier les processus d'attribution et de répondre aux besoins avérés des chorales.

En 2015 le Cartel s'est transformé et l'« Association Genevoise des Chorales d'Oratorio » (AGECO), a signé une convention de subventionnement avec la Ville de Genève pour la période 2015-2018, chargeant l'AGECO de la gestion de l'attribution des soutiens aux chorales membres pour l'engagement d'orchestres.

L'AGECO a modifié le mode d'attribution des soutiens à l'organisation de concerts, qui sont désormais subordonnés à des dossiers de demande complets de chaque chorale, avec planning de répétitions et budget détaillés concernant l'engagement des orchestres et ensembles. Les décisions de soutien sont prises par le Comité de l'AGECO incluant deux expert-e-s externes capables de juger de la pertinence artistique et de l'adéquation du budget proposé. Les orchestres et ensembles engagés ont l'obligation de traiter les charges sociales des musicien-ne-s conformément aux exigences légales en la matière.

Lors de la première Convention de l'AGECO 2015-2018 les excédents de fonds propres des chorales ont été résorbés et l'AGECO a pu intégrer, deux nouvelles chorales en son sein, le Cantus Laetus et le Chœur de Pontverre. Par ailleurs, jusqu'en 2018, les chorales classiques réunies sous le nom de « Cartel des chorales classiques », comprenant *Le Motet*, *Le Chant Sacré*, *La Psalette* et *le Cercle Bach*, recevaient un soutien régulier annuel de 10'300 francs pour leurs frais d'organisation. Depuis 2019, ces soutiens sont soumis à la Commission musique classique comme toute autre demande.

Enfin, le Chœur Universitaire, membre du Cartel et de l'AGECO ne reçoit pas de subvention de la ville (ni de l'AGECO) puisque dépendant du Canton de Genève.

11. Associations qui ont bénéficié des mesures d'accès à la culture sous la rubrique populaires en 2018 :

Accroche, Scène Active	AGIS
Aigues-Vertes	ASP Plainpalais Jonction
Association Caddie Service	Association Actifs
Aspasie	Association des familles monoparentales
Association Lire et Ecrire	Association Païdos
Au Cœur des Grottes	Bateau Genève
Café Cornavin	Camarada
Caritas Genève	Carrefour-Rue
Centre de la Roseraie	Centre Espoir - Armée du Salut
CLUB SOCIAL rive droite	CLUB SOCIAL rive gauche
Coordination Asile Ge	CRMT/ARGOS
CROIX-ROUGE GENEVOISE	Dialogai /Antenne Sida
EPI (Etablissements publics pour l'intégration)	Equipe sociale
Espace Parents-Enfants	Espace Solidaire Pâquis
F-Information	Fondation Trajets
Foyer Clair Bois-Minoteries	GROUPE SIDA-GENEVE
La Virgule	LE CARE
Le Toulourenc/ARGOS	Le Trialogue
L'Entracte/ARGOS	Maison Le Vallon
OSEO - Genève	Paroisse catholique de langue espagnole
Permanences volantes / EPER	PVA-Genève
SOS-Femmes	ULT-Unité logement temp
UOG	Voie F

Vous remerciant pour l'attention portée à la présente et vous priant recevoir, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures.


Sami Kanaan

Annexes mentionnées